

PROJET PEDAGOGIQUE

INSTITUT DE FORMATION DES METIERS DE LA SANTE

AJACCIO CORSE DU SUD 2022/2026

Sommaire :

1. PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION	2
1.1. LES ACTEURS DE L'IFMS :	2
1.1.1. LA DIRECTION DE L'INSTITUT :	2
1.1.2. L'EQUIPE PEDAGOGIQUE :	3
1.1.3. LE PERSONNEL ADMINISTRATIF :	3
1.1.4. L'INTENDANTE :	4
1.1.5. L'AGENT DE SERVICE HOSPITALIER :	4
1.1.6. LES PARTENAIRES :	4
1.1.7. L'AGREMENT DE L'INSTITUT :	4
2. LE CADRE DE REFERENCE	4
3. LES ORIENTATIONS PHILOSOPHIQUES DE NOTRE PROJET PEDAGOGIQUE :	5
3.1. CONCEPTION GENERALE DE LA FORMATION :	5
3.2. CONCEPTION DU SOIN ET DU METIER :	5
3.3. LES VALEURS HUMAINES ET LES PRINCIPES DE L'EQUIPE :	5
4. LES FORMATIONS DES METIERS DE LA SANTE	6
4.1. FINALITES DE LA FORMATION :	6
4.2. LA FORMATION INFIRMIERE :	6
4.2.1. PROFILS ATTENDUS DES DIFFERENTS ACTEURS DE LA FORMATION :	6
4.2.2. LA FORMATION CLINIQUE :	7
4.2.3. LES RESPONSABLES DE L'ENCADREMENT :	7
4.2.4. LES OUTILS D'ORGANISATION DU STAGE :	8
4.2.5. LES OUTILS DE STAGE QUALIFIANTS :	8
4.2.6. LA FORMATION THEORIQUE :	8
4.2.7. LE DISPOSITIF D'EVALUATION :	9
4.3 LA FORMATION DES ELEVES AUXILIAIRES DE PUERICULTURE :	9
4.3.2. LES MISSIONS DE L'IFAP :	9
4.3.3. PROFIL ATTENDU DES ACTEURS DE LA FORMATION DES ELEVES AP :	10
4.3.4. ORGANISATION DE LA FORMATION :	10

4.4. LA FORMATION DES ELEVES AIDES SOIGNANTS :	11
4.4.1 LA PROFESSION D'AIDE-SOIGNANT :	11
4.4.2. LE CADRE LEGISLATIF :	11
4.4.3. DISPOSITIF DE FORMATION :	11
4.4.4. LES MODULES D'ENSEIGNEMENT :	11
4.4.5. LES METHODES ET LES MOYENS PEDAGOGIQUES :	12
4.4.6. FORMATION CLINIQUE :	12
4.4.7. ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE INDIVIDUALISE API :	13
4.4.8. ORGANISATION DU SUIVI PEDAGOGIQUE :	13
4.4.9. L'OFFRE DE STAGE :	13
5. PRESTATIONS OFFERTES A LA VIE ETUDIANTE :	14
5.1. REPAS :	14
5.2. DOCUMENTATION :	14
5.3. TRANSPORT :	14
6. L'EVALUATION DE LA FORMATION :	14
7. LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES :	14
8. LES PROJETS REALISES	15
8.1. LES FORUMS DES METIERS :	15
8.2. LA FORMATION PROFESSIONNELLE :	15
8.3. LES OLYMPIADES DES METIERS « POLE SERVICE / SECTEUR INFIRMIER » :	15
9. LES PROJETS A VENIR :	16
10. DIVERS :	16
Bibliographie :	16

Préambule

Le projet pédagogique est un cadre de référence pour l'ensemble des partenaires de l'IFMS, il est l'aboutissement d'une réflexion et d'un travail d'équipe autour de valeurs fortes des métiers de la santé, de notre conception de la formation initiale et continue.

« Le projet est d'abord une approche, un processus, une façon d'être, bien avant de pouvoir être une démarche, un ensemble d'objectifs, de procédures et de stratégies. C'est une façon d'avoir de la considération pour l'autre, d'accueillir la nouveauté, la différence, l'imprévu. » (Vial, 2009, p.192).

Dans un contexte en mutation, la réactualisation du projet pédagogique de l'IFMS d'Ajaccio a pour finalité de donner du sens aux actions en cours et à venir. Il précise la stratégie et les grandes orientations de l'équipe pédagogique.

Le projet de l'IFMS d'Ajaccio s'inscrit dans les orientations des programmes de formation en tenant compte du contexte d'évolution des politiques, du cadre législatif Européen d'harmonisation des formations.

Les habitants de la Corse-du-Sud étaient au nombre de 158 800 au recensement de janvier 2019. La superficie du département de la Corse-du-Sud est de 4 014,22 km². Les besoins en matière de formation et de fidélisation des personnels soignants restent une préoccupation régionale.

1. PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION

L'Institut de Formation des Métiers de la Santé fait partie du pôle « management » du Centre Hospitalier Général de la Miséricorde. Il est situé à Mezzavia à l'adresse suivante : Capa Vato Lieu-dit Miletto, BP 411 - 20303 AJACCIO CEDEX.

La structure de formation dépend du ministère de la santé et de la prévention, du ministère du travail, de l'emploi et la santé publique, du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Le relais de cette tutelle se fait au niveau régional par :

- La Direction Régionale de l'Economie de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) ; concernant la certification des instituts de formation, la nomination et présidence des jurys en vue de la délivrance des diplômes et l'affichage des listes des candidats admis, et l'attestation aux titulaires ayant perdu leurs diplômes.
- L'Agence Régionale de la Santé (ARS) concernant la responsabilité des jurys de sélection, de la validation des sujets ; L'instance compétente pour les Orientations Générales de l'Institut (OGI) est présidée par le Directeur Régional de l'ARS (DGARS) ou son représentant.

La Collectivité de Corse (CDC) a pour compétences :

- La création, et l'extension des instituts de formation,
- L'agrément des Instituts et des Directeurs d'institut par le Président du conseil exécutif,
- Le financement des instituts de formation (fonctionnement et équipement des structures publiques),
- L'attribution de bourses aux étudiants et élèves.

1.1. LES ACTEURS DE L'IFMS :

L'organigramme décrit les ressources humaines affectées à l'institut. (Annexe 3 du dossier d'agrément).

1.1.1. LA DIRECTION DE L'INSTITUT :

Les missions du Directeur des Soins relèvent à la fois du niveau stratégique, du niveau de coordination et du niveau opérationnel avec une responsabilité propre dans le domaine pédagogique et une responsabilité déléguée par le Directeur général de l'établissement public de santé de rattachement (Centre Hospitalier d'Ajaccio) dans la gestion de la structure (personnel, finances).

Le Directeur des soins en institut de formation est responsable de/du :

- La coordination des activités de formation des instituts de formation,
- L'élaboration de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet pédagogique,
- Développement de la recherche en soins et de la pédagogie conduite par l'équipe de formateurs,
- Partenariat avec les établissements pouvant accueillir les stagiaires,
- La constitution, l'animation et l'encadrement de l'équipe pédagogique,
- La recherche en termes d'intérêt professionnel,
- L'exercice de l'autorité sur les étudiants/élèves,
- La mise en œuvre des droits des étudiants/élèves et du respect des conditions d'accès et de suivi médical à la rentrée et durant la formation,
- L'ordre et de la sécurité dans les enceintes et les locaux affectés à titre principal à l'établissement dont il a la charge.

Sous l'autorité du Directeur, chef d'établissement de rattachement de l'institut de formation :

- Il participe à la gestion administrative et financière de l'institut,
- Il assure l'autorité hiérarchique sur le personnel affecté à l'institut.

1.1.2. L'EQUIPE PEDAGOGIQUE :

Elle est composée de onze cadres de santé formateurs, quatre infirmières formatrices et une documentaliste.

Les formateurs ont pour missions :

- L'élaboration du projet pédagogique,
- La conception de l'ingénierie de la formation,
- La formation de futurs professionnels de santé,
- Le partenariat avec l'université de Corse,
- L'enseignement théorique et pratique,
- L'évaluation continue des étudiants,
- L'accompagnement de l'étudiant dans son processus de professionnalisation,
- Le suivi pédagogique individuel des étudiants,
- L'encadrement des étudiants en stage,
- Les épreuves de sélection des concours d'entrée,
- Le partenariat avec les établissements de santé,
- La formation continue,
- L'encadrement des étudiants cadre de santé,
- La participation aux instances règlementaires.

La documentaliste a pour missions :

- La gestion du Centre de Documentation et d'Information (CDI),
- La gestion de la salle informatique,
- L'accompagnement des étudiants dans leurs recherches (TD, mémoires de fin d'études),
- L'encadrement des élèves de 3^{ème} en stage d'observation,
- Les recherches documentaires à visée pédagogique.

Le référent handicap a pour mission :

- Animer et mettre en œuvre la politique d'accueil et d'intégration des personnes en situation de handicap.

La scolarisation : Dans le cadre en lien avec la MDPH, les cadres enseignants et la documentaliste s'adaptent et aménagent l'insertion des PSH (tiers temps, cours à disposition, photocopies... etc.) pour une intégration pédagogique pratique et fonctionnelle.

L'accessibilité : L'accessibilité au CDI et la salle informatique s'adapte aux PSH, un poste informatique est priorisé pour l'accès aux Personnes en Situation d'Handicap, la documentaliste se tient à la disposition des besoins, nécessitant une aide physique et pédagogique.

1.1.3. LE PERSONNEL ADMINISTRATIF :

Il est composé de cinq secrétaires et d'un gestionnaire des tâches financières et logistiques.

Les secrétaires travaillent en étroite collaboration avec les formateurs et ont pour missions :

- La gestion administrative de la scolarité,
- L'accueil des étudiants et du public,
- La participation à l'organisation des épreuves de sélection

- L'archivage,
- La traçabilité des comptes rendus des instances règlementaires,
- Le lien avec les structures partenaires : pôle emploi, CDC, ARS, DREETS...

1.1.4. L'INTENDANTE :

Une intendante à temps complet, s'occupe de la gestion du matériel en lien avec les formateurs. Elle approvisionne et prépare les salles de pratiques et de simulation. Elle assure de même l'intendance et le suivi du matériel informatique et de sécurité.

1.1.5. L'AGENT DE SERVICE HOSPITALIER :

L'entretien et la logistique sont assurés par un agent de service hospitalier qui est à temps partiel. L'hygiène des locaux est assurée en collaboration avec une société privée sur des périodicités bien définies.

1.1.6. LES PARTENAIRES :

L'accueil et l'apprentissage des étudiants et élèves sur le terrain professionnel sont assurés sur la Corse du Sud par différents établissements publics et privés :

- Un centre hospitalier général (La Miséricorde, Ajaccio),
- Un centre hospitalier départemental (Castelluccio, Ajaccio),
- Deux centres hospitaliers locaux (Sartène et Bonifacio),
- Deux cliniques privées (Ajaccio, Porto Vecchio),
- Des maisons de retraite,
- Des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.), des centres de rééducation, des établissements de santé publique (crèches, établissements scolaires, P.M.I....), des Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM)
- L'Hospitalisation à Domicile, l'exercice libéral.

Les étudiants et élèves ont la possibilité d'effectuer des stages dans tout le territoire Corse, sur le continent et éventuellement à l'étranger.

Des experts de terrain (psychologues, médecins, kinésithérapeutes, Infirmiers Diplômés d'Etat...) des universitaires, des juristes interviennent dans les enseignements.

1.1.7. L'AGREMENT DE L'INSTITUT :

L'agrément d'ouverture de l'institut de formation en soins infirmiers d'Ajaccio date du 01/10/1956 ; il est renouvelé tous les cinq ans par le Président du conseil exécutif après avis de la DGARS. Le dernier agrément pour les instituts de formation en soins Infirmiers et Aide-Soignant date de 2017. Celui de l'institut de formation d'Auxiliaire de Puériculture a été renouvelé en 2021.

2. LE CADRE DE REFERENCE

L'IFMS travaille à partir des programmes de formation par compétences. Un partenariat est effectif avec l'Université de Corse dans le cadre du processus Licence-Master-Doctorat.

L'institut de formation est agréé pour un quota (hors redoublants) de :

- 60 étudiants en soins infirmiers par promotion,
- 65 élèves en formation aide - soignants, dont 12 en formation délocalisée à Sartène
- 15 élèves en formation auxiliaires de puériculture.

Ainsi que les validations des acquis d'expérience (VAE) hors quotas pour l'IFAS et l'IFAP.

3. LES ORIENTATIONS PHILOSOPHIQUES DE NOTRE PROJET PEDAGOGIQUE :

3.1. CONCEPTION GENERALE DE LA FORMATION :

Les formations dispensées à l'IFMS traduisent une volonté de contribuer à l'évolution des professions paramédicales dans le champ de la santé. L'ensemble des partenaires pédagogiques accompagne et prépare les futurs professionnels aux métiers de demain, dans le respect de l'éthique et des valeurs. Il forme des futurs professionnels de santé réflexifs, autonomes et compétents.

3.2. CONCEPTION DU SOIN ET DU METIER :

Elle est directement liée aux valeurs qui nous animent. Les modèles conceptuels servent de guide à la pratique, à la formation, à la recherche et à la gestion des soins.

Ils orientent la pratique infirmière en fournissant une description des buts qu'elle poursuit, de son rôle et de ses activités de soins. L'équipe pédagogique propose une toile conceptuelle offrant aux étudiants / élèves un libre choix en lien avec les situations rencontrées. Elle travaille autour d'une approche humaniste, centrée sur les personnes.

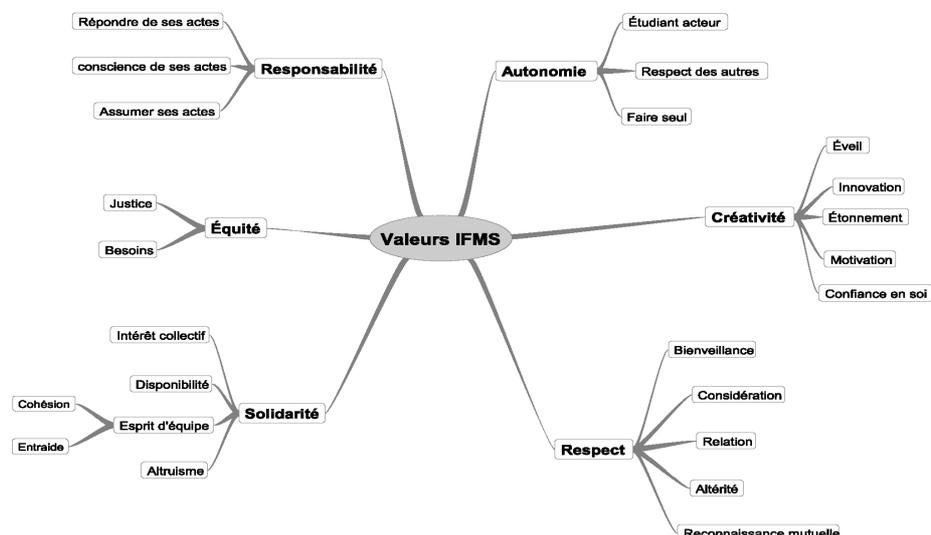
Notre conception du soin est à la fois centrée sur la personne malade et sur la maladie. Le prendre soin illustre cette conception humaniste et individualisée de la personne. « Prendre soin, c'est porter une attention particulière à une personne qui vit une situation particulière, c'est-à-dire unique » Hesbeen (1997, p.8).

Les connaissances abordées permettent de situer la pratique soignante dans son contexte historique et culturel et de comprendre la démarche intellectuelle de l'étude des situations de santé et de soins, vécues par les personnes.

Les modèles conceptuels infirmiers utilisés deviennent le fil conducteur de la démarche clinique infirmière.

3.3. LES VALEURS HUMAINES ET LES PRINCIPES DE L'EQUIPE :

Ces valeurs, portées par l'équipe, sont représentatives des trois professions paramédicales qui se retrouvent dans l'institut de formation. Une valeur est « ce qui est posé comme vrai, beau, bien selon des critères personnels ou sociaux et qui sert de référence, de principe moral. C'est un idéal vers lequel on tend ». Une valeur sert de référence dans une conduite, un jugement. Elle est liée à l'histoire de l'individu et à son éducation, ainsi qu'au contexte dans lequel il évolue.



4. LES FORMATIONS DES METIERS DE LA SANTE

4.1. FINALITES DE LA FORMATION :

La formation vise à :

- Professionnaliser le parcours des étudiants / élèves dans une construction progressive de ses compétences, à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements,
- Favoriser l'autonomie, la responsabilité et la réflexivité d'étudiant/l'élève
- Développer une éthique professionnelle,
- Répondre aux besoins de santé de la population.

4.2. LA FORMATION INFIRMIERE :

L'arrêté du 31 juillet 2009 réglemente le programme de formation.

Cette formation s'inscrit dans l'architecture européenne des études supérieures et permet aux étudiants en soins infirmiers de se voir délivrer, conjointement au diplôme d'Etat, le grade de licence.

Le référentiel de formation est construit par alternance entre des temps de formation théorique et clinique.

La dimension universitaire se caractérise par :

- Un renforcement significatif des savoirs scientifiques qui favorise une meilleure adaptation aux évolutions rapides que connaît le métier. Il facilite les progressions de carrière et permet une poursuite d'études notamment en master dans un domaine compatible avec le parcours antérieur de l'étudiant,
- La présence d'enseignants chercheurs des universités dans les instances pédagogiques et les commissions.

L'équipe procède à une réorganisation pédagogique en faveur de l'approche par compétences.

4.2.1. PROFILS ATTENDUS DES DIFFERENTS ACTEURS DE LA FORMATION :

L'étudiant :

Il est amené à devenir un **praticien autonome, responsable, et réflexif**. Il **dégage les ressources nécessaires** en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. Il développe alors en milieu clinique des capacités de recherche et de raisonnement afin de réaliser une prise en charge optimale des personnes soignées.

L'étudiant apprend à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose. Il développe une éthique professionnelle, lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction.

L'infirmier :

C'est un professionnel qui doit faire face à des besoins de santé qui diffèrent selon les secteurs d'activité et les populations rencontrées. Il est capable de travailler seul en secteur libéral ou en équipe au sein d'une institution, il sera ainsi amené à se positionner dans une conjoncture et à s'adapter. Il devra faire preuve d'autonomie dans l'exercice de ses responsabilités encadré par les lois et un ensemble de dispositions réglementaires. Il analyse ses pratiques professionnelles afin de les formaliser et de les améliorer, dans le respect des principes éthiques et déontologiques de notre profession.

Le formateur :

Le formateur ne se positionne pas comme ayant toutes les connaissances, il adopte une démarche de médiateur. L'interaction formation-étudiant est un moyen de favoriser la construction de sens par l'apprenant comme une dynamique créatrice de sens « il devient médiateur entre les savoirs de l'apprenant et l'activité à accomplir mais aussi facilitateur en identifiant les ressources qui permettent l'acquisition de connaissances de l'étudiant, incitant à développer la réflexion dans et sur l'action » (Bouveret, Lima, Michon et Grangeat, 2012).

4.2.2. LA FORMATION CLINIQUE :

L'enseignement clinique des étudiants s'effectue au cours de périodes de stages, dans des milieux professionnels en lien avec la santé et les soins.

Les modalités d'organisation sont prévues par les responsables de l'encadrement en stage.

Selon le niveau de formation et les structures d'accueil, les horaires de travail peuvent varier :

- Semestre 1, 2 et 3 : 7 heures par jour
- Semestre 4, 5 semestre 6 : 7 heures ou 12 heures par jour
- A partir du semestre 3, les étudiants ont la possibilité d'effectuer leurs stages de nuit.

Selon le référentiel de formation du 31 juillet 2009 les stages sont à la fois des lieux d'intégration des connaissances construites par l'étudiant et des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de l'observation, de la contribution aux soins, de la prise en charge des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution des situations. Le retour sur la pratique, la réflexion, et le questionnement sont accompagnés par un professionnel chargé de la fonction tutorale et un formateur.

Le vécu du stage et la gestion des émotions sont travaillés à l'IFSI avec les formateurs et un psychologue.

4.2.3. LES RESPONSABLES DE L'ENCADREMENT :

Le maître de stage :

Il représente la fonction organisationnelle et institutionnelle du stage. Il est garant de la qualité de l'encadrement et assure le suivi des relations avec l'institut pour l'ensemble des stagiaires placés sur le territoire dont il a la responsabilité.

Le tuteur de stage :

Il représente la fonction pédagogique du stage, il assure un accompagnement des étudiants et évalue leur progression lors d'entretiens réguliers et à la fin du stage. Il formalise cette progression sur le portfolio.

Les professionnels de proximité :

Ils représentent la fonction d'encadrement pédagogique au quotidien, ils consultent le portfolio de l'étudiant afin de cibler les situations, activités ou soins devant lesquels l'étudiant pourra être placé.

Le formateur de l'IFSI référent de stage :

Il est connu de chaque étudiant, en lien avec le maître de stage et le tuteur. Il peut intervenir en stage sur sa propre demande, celle de l'étudiant, ou celle du tuteur de stage.

4.2.4. LES OUTILS D'ORGANISATION DU STAGE :

Un portfolio trace la progression de l'étudiant tout au long de sa formation. Il est centré sur l'acquisition des compétences, des activités et des actes infirmiers. C'est un outil de liaison entre les différents acteurs de la formation. Il permet à l'étudiant de s'autoévaluer.

L'équipe pédagogique encourage et accompagne les étudiants dans la construction d'outils personnels afin d'évaluer leur progression en terme d'acquisition de compétences et d'activités.

4.2.5. LES OUTILS DE STAGE QUALIFIANTS :

L'ensemble de ces outils témoigne des ressources mises en œuvre, des modalités d'accueil et d'encadrement des étudiants en stage, spécifiques à chaque unité. (Charte des étudiants en soins infirmiers, conventions tripartites de stage et livret d'accueil, annexe 13 de l'agrément).

4.2.6. LA FORMATION THEORIQUE :

➤ Les méthodes et moyens pédagogiques :

Les méthodes pédagogiques :

Les modalités pédagogiques sont orientées vers la construction de savoirs par l'étudiant. Elles relèvent d'une pédagogie différenciée, ouverte à la diversité des situations vécues par les personnes. La formation est structurée autour de l'étude de situations donnant aux étudiants l'occasion de travailler trois paliers d'apprentissages :

« Comprendre », l'étudiant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations,

« Agir », l'étudiant mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action,

« Transférer », l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles ».

Les méthodes pédagogiques proposées favorisent l'engagement de l'étudiant tant sur son devenir que sur sa capacité de remise en question et son auto évaluation.

Les moyens pédagogiques :

L'équipe privilégie des méthodes pédagogiques dites « actives » en cohérence avec le référentiel de formation. L'autonomie et la créativité de l'étudiant sont alors renforcées.

❖ L'apprentissage par la simulation :

« La pratique de la simulation en formation est devenue incontournable, elle s'intéresse avant tout à l'apprenant et son objectif prioritaire est avant tout éthique : jamais la première fois sur un patient » Rapport HAS 2012.

La génération connectée (C) a besoin de méthodes pédagogiques innovantes, ludiques et très axées sur la communication.

La simulation est intégrée dans l'ingénierie pédagogique des unités d'enseignement liées aux compétences relationnelles et cliniques. Exemples : UI 5.2 S2, UE 4.5 S2 ; UE 4.2 S3 ...

La simulation comme outil pédagogique est un élément donnant du sens à la connaissance en favorisant aussi l'engagement de l'étudiant.

❖ L'utilisation de la simulation numérique en calcul de dose,

❖ Le patient expert,

Dans le cadre de l'UE 2.3. S2 (santé, maladie, handicap), des témoignages de personnes en situation de handicap et atteints de maladies chroniques interviennent pour compléter les enseignements.

❖ Les suivis pédagogiques :

Le cadre formateur accompagne l'étudiant pendant les trois années de formation. Plusieurs suivis pédagogiques individuels sont prévus à la demande des formateurs ou des étudiants.

❖ Ouverture au monde :

L'IFSI encourage les étudiants à enrichir leur pratique dans un environnement sanitaire et social différent :

- Handicap et spiritualité : stage d'une semaine à Lourdes (première semaine d'Octobre) accompagnement de la personne en situation de handicap
- Solidaire et sanitaire : stages en Inde, Cambodge, Vietnam, Sri Lanka, Mayotte
- Découvertes et approfondissement des différents systèmes de santé : dans le cadre de l'UE optionnelle 5.7 S5 : Canada, Irlande, France métropolitaine.

❖ Les actions de prévention et d'éducation :

Indépendamment du stage sanitaire, les étudiants participent à la journée du diabète. Participation également à l'exercice du plan Nombreuses Victimes (NOVI).

4.2.7. LE DISPOSITIF D'ÉVALUATION :

L'équipe pédagogique privilégie une approche professionnalisante à partir de situations concrètes où la recherche de sens prime. Des professionnels de santé sont sollicités pour participer à certaines évaluations. Une collaboration avec l'Université de Corse et l'IFSI de Bastia permet une construction commune de certaines évaluations.

4.3 LA FORMATION DES ELEVES AUXILIAIRES DE PUERICULTURE :

Sept ans se sont écoulés depuis la réouverture de l'Institut de Formation d'auxiliaires de puériculture d'Ajaccio.

Les besoins en auxiliaires de puériculture continuent de progresser notamment dans les structures d'accueil du jeune enfant (ouverture de plusieurs micro-crèches en cours), des offres d'emplois ne trouvent pas preneur à défaut de candidat car chaque auxiliaire de puériculture (AP) nouvellement diplômée est rapidement recrutée.

4.3.1. L'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE : DEFINITION : (DESCRIPTIF DU METIER - ACTIVITES) :

L'auxiliaire de puériculture (AP) dispense des soins et réalise des activités d'éveil et d'éducation pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant. Ceci dans le cadre du rôle propre de la puéricultrice ou de l'infirmier et en collaboration avec lui (articles R.4311-3 à 4311-5 du Code de la Santé Publique).

L'AP participe à l'accueil et à l'intégration sociale des enfants en situation de handicap, atteints de maladies chroniques ou en situation de risques d'exclusion.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité.

4.3.2. LES MISSIONS DE L'IFAP :

Dans une démarche de coopération avec les établissements sanitaires et sociaux de la Corse, l'IFAP d'Ajaccio se donne pour missions :

De former des auxiliaires de puériculture capables de collaborer au sein d'une équipe pluri professionnelle en secteur hospitalier, public et privé, mais aussi et surtout en secteur territorial ainsi que dans le monde du handicap.

D'assurer :

- La formation initiale des auxiliaires de puériculture, mais aussi des passerelles et validation des acquis et de l'expérience (VAE)
- L'information, le conseil et la veille documentaire
- La coordination des stages sur l'ensemble du Centre Hospitalier d'AJACCIO et des autres partenaires de santé (crèches, PMI...).

4.3.3. PROFIL ATTENDU DES ACTEURS DE LA FORMATION DES ELEVES AP :

L'élève auxiliaire de puériculture ou EAP :

Au cœur du dispositif de formation, l'élève de L'IFAP d'Ajaccio est considéré comme un adulte engagé dans une formation professionnelle qualifiante. A ce titre, il est à la fois dans une démarche de construction identitaire et d'appropriation des contenus de formation modulaire.

Le travail attendu de l'élève AP pendant sa formation s'inscrit dans une démarche d'engagement réciproque vers la réussite. L'engagement de l'institut est de mettre les moyens à disposition de l'EAP et celui de l'EAP de s'impliquer dans l'apprentissage de son futur métier.

La réciprocité de cet engagement doit permettre à l'élève de pouvoir :

- Construire sa pratique professionnelle, à partir des différents apports théoriques et pratiques qu'ils soient enseignés en institut ou en stage.
- Construire son identité professionnelle ou passer de l'apprenant au soignant.

L'institut met en place un dispositif de suivi pédagogique visant à terme à ce que chaque élève puisse élaborer son projet professionnel.

4.3.4. ORGANISATION DE LA FORMATION :

La formation conduisant au diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture (*Arrêté du 10 juin 2021* relatif à la formation au Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture) est de 11 mois. Le référentiel de formation est construit par alternance entre des temps de formation théorique et clinique.

La formation comporte **44 semaines** de formation théorique et clinique soit **1540 heures**, se répartissant en **770 heures de formation théorique** et **770 heures de formation cliniques**.

La formation théorique et pratique comprend :

- 5 blocs de compétences qui comprennent 11 modules d'enseignement,
- Un dispositif d'Accompagnement Pédagogique Individualisé (API),
- Des Travaux Personnels Guidés (TPG),
- Un suivi pédagogique individualisé.

Des sorties pédagogiques (cinéma) sont organisés en collaboration avec l'IFAS sur des thèmes conjoints comme le handicap, la fin de vie et les familles d'accueil.

La formation en milieu professionnel s'effectue autour de 4 stages où sont évaluées les compétences à acquérir.

L'alternance de la formation souscrit à l'acquisition de ces 5 blocs de compétences requis pour exercer dans les 5 domaines d'activités du métier d'Auxiliaire de Puériculture.

- En projet : la **simulation en santé** :

Différents types de simulation vont être proposés au sein de l'institut : jeux de rôle, simulation procédurale et simulation sur mannequin, la chambre des erreurs et la simulation sur étude de cas du jeune enfant.

4.4. LA FORMATION DES ELEVES AIDES SOIGNANTS :

Les missions de l'IFAS :

- La formation par la voie de l'alternance,
- La formation par la voie de l'apprentissage.

4.4.1 LA PROFESSION D'AIDE-SOIGNANT :

Dans le cadre du nouveau référentiel, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée. Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

4.4.2. LE CADRE LEGISLATIF :

La formation préparant au diplôme d'Etat d'aide-soignant est une formation professionnalisante, régie par les textes suivants :

✦ Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

✦ Articles L. 4391-1 et Article R 4311- 4 du Code de la santé publique modifié par le Décret n° 2021-980 du 23 juillet 2021 relatif à la réalisation de certains actes professionnels par les infirmiers et d'autres professionnels de santé.

4.4.3. DISPOSITIF DE FORMATION :

Le référentiel de formation est construit par l'alternance entre des temps de formation théorique réalisés dans les instituts de formation et des temps de formation clinique réalisés sur les lieux d'activités de soins.

La durée de la formation est de 44 semaines soit 1540 heures réparties comme suit :

- 22 semaines (770 h) d'enseignement théorique en institut de formation
- 22 semaines (770 h) d'enseignement clinique en stage.

4.4.4. LES MODULES D'ENSEIGNEMENT :

Le référentiel de formation comprend 10 modules correspondant à l'acquisition de 11 compétences.

A chaque module, un choix de situations cliniques est fait au regard des compétences attendues et en tenant compte du niveau d'apprentissage des élèves.

Lors de ces temps d'enseignement, les connaissances sont mobilisées. Le formateur guide les élèves dans l'étude des situations professionnelles et dans la conceptualisation des savoirs utilisés, dans la recherche de sens et de transférabilité.

4.4.5. LES METHODES ET LES MOYENS PEDAGOGIQUES :

La diversité des méthodes et des moyens pédagogiques favorise la construction et l'appropriation des savoirs par l'élève.

- **Les travaux personnels guidés (TPG) :**

Ces temps collectifs ou individuels, d'une durée totale de 35h répartis au sein des différents modules, permettent d'accompagner le travail personnel des élèves afin d'optimiser leur réussite. Ils s'appuient sur des travaux préparatoires en amont des enseignements et des ateliers de révisions en amont des évaluations.

Ces temps permettent aussi un accompagnement des apprenants les plus en difficulté qui bénéficient des conseils et éclairages apportés par les formateurs.

Il peut aussi s'agir pour les formateurs de proposer des méthodes d'organisation et d'apprentissage, afin de développer les capacités de hiérarchisation et d'interprétations des informations.

- **La simulation en santé :**

Différents types de simulation vont être proposés au sein de l'institut : jeux de rôle, simulation procédurale et simulation sur mannequin, la chambre des erreurs et la simulation de la personne âgée avec un simulateur de mobilité réduite.

- **Le cinéma :**

Des séances de cinéma sont proposées au cours de l'année abordant différents thèmes : les soins palliatifs, le handicap, la famille suivies d'un débat mené par une psychologue intervenant dans la formation.

- **Les activités sanitaires et sociales extérieures :**

Ces activités permettent une sensibilisation, une prise de conscience de l'importance de l'environnement et des conséquences sur la santé en renforçant l'esprit d'équipe.

- La Marie Do : lutte contre le cancer,
- Le téléthon pour financer les recherches sur les maladies génétiques neuromusculaires,
- Nettoyage des plages : journée mondiale du nettoyage de la planète.

4.4.6. FORMATION CLINIQUE :

Afin d'assurer une formation clinique professionnalisante, l'IFAS travaille en partenariat avec des structures hospitalières ou extra-hospitalières, publiques ou privées.

- **Encadrement en stage :**

Un accompagnement des élèves sur les lieux de stage est organisé. Ces temps ont pour objet le suivi de la progression de l'élève dans l'atteinte de ses objectifs et la régulation d'éventuelles difficultés.

- **Objectifs de stage :**

Dans une visée de construction des compétences et de professionnalisation, des objectifs institutionnels sont élaborés pour chaque période de stage (A B C D), dans le portfolio. Ces objectifs sont complétés par des objectifs individuels formulés par chaque élève. Un temps préparatoire de stage est prévu pour chaque période.

- **Parcours de stage :**

Trois parcours de stage types, au regard du référentiel de formation. Pour chaque parcours de formation intégrale, au moins une période clinique est effectuée auprès :

- De personnes en situation de handicap physique ou psychique,
- De personnes âgées,
- Et en service de soins de courte durée.

Pour le stage en période intégrative (période D), les élèves ont, après accord du formateur référent de suivi pédagogique, la possibilité d'effectuer un stage à l'extérieur.

En cours de formation, le parcours de stage de chaque élève peut être réajusté au regard des places de stage obtenues, des compétences acquises et à acquérir par l'élève.

4.4.7. ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE INDIVIDUALISE API :

En référence à l'Arrêté du 10 juin 2021, un *Accompagnement Pédagogique Individualisé* (API) est mis en place sur les 3 premiers mois de la formation pour tous les élèves.

Il permet de réaliser un accompagnement pédagogique ciblé à partir de tests de positionnement effectués en début de formation sur les thématiques suivantes : écriture/lecture/compréhension, arithmétique, organisation et outils informatiques. L'analyse de ces tests fait l'objet d'une restitution par le référent pédagogique au cours d'un entretien avec l'élève. A partir de cette analyse, des objectifs sont posés et un accompagnement individualisé est formalisé afin de développer les compétences manquantes de l'élève.

Aussi, les élèves disposant de certaines compétences seront amenés à tutorer leurs pairs. Le suivi pédagogique prendra le relais de ce dispositif d'accompagnement.

4.4.8. ORGANISATION DU SUIVI PEDAGOGIQUE :

Le suivi pédagogique est organisé autour de temps de rencontres individuels et des temps collectifs.

4.4.9. L'OFFRE DE STAGE :

L'IFAS a établi un partenariat avec les établissements ou structures d'accueils hospitaliers et extrahospitaliers, publics et privés.

L'offre de stage répond aux exigences du référentiel de formation :

- **Places de stage auprès de personnes âgées :** 19 places offertes principalement par 9 établissements. L'élève prend en soin des personnes ou des groupes qui se trouvent dans des lieux de vie (domicile, EHPAD).
- **Places de stage auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique :** 16 places offertes par 4 structures. L'élève prend en soin des personnes suivies pour des problèmes de santé mentale ou de handicap. Un stage spécifique au patient atteint de démence de type d'Alzheimer et un stage spécifique au patient atteint de TSA troubles du spectre autistique sont ouverts à la formation aide-soignante.
- **Places de stage en service de soins de courte durée :** 35 places offertes par 4 structures. L'élève prend en soin des personnes atteintes de pathologies et hospitalisées dans des établissements publics ou privés.

5. PRESTATIONS OFFERTES A LA VIE ETUDIANTE :

5.1. REPAS :

Les étudiants peuvent prendre leurs repas à l'Institut de Formation. Un office est à leur disposition avec du matériel adapté.

5.2. DOCUMENTATION :

Le C.D.I est accessible sans frais d'inscription supplémentaire. Six ordinateurs reliés à internet sont à disposition des étudiants et élèves, ainsi qu'une imprimante et un photocopieur. Il est ouvert dans un espace spacieux et agréable, très lumineux. Une documentaliste assure la permanence du prêt et aide les étudiants dans leurs recherches.

5.3. TRANSPORT :

La CDC contribue en partie au financement des frais de transport en train pour se rendre à l'Université de Corse.

Les frais kilométriques de déplacement pour les ESI étant en stage hors agglomération Ajaccienne sont remboursés.

6. L'EVALUATION DE LA FORMATION :

Depuis fin 2021 l'IFMS est certifié QUALIOP. (Annexe 8 de l'agrément).

L'évolution du contexte réglementaire, l'importance donnée à l'évaluation dans le domaine de la formation, le passage à un budget autonome sous la responsabilité de la CDC nous conduit à nous doter d'outils permettant une inscription dans une démarche d'amélioration continue de la Qualité.

7. LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES :

7.1. FORMATION THEORIQUE et pratique des auxiliaires de vie et/ou des aides-soignants, de structures de soins extérieures, pour la réalisation des aspirations endo trachéales.

7.2. FORMATION MODULAIRE DESTINEE AUX AGENTS HOSPITALIERS :

Dans le cadre de la lutte de propagation du virus du Covid-19, les besoins en renforts de personnels de santé, notamment les aides-soignants, se sont amplifiés dans les établissements de santé ainsi que les établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes ou les services d'aide et d'accompagnement au domicile de ces personnes.

Pour répondre à cette demande, les différentes structures se sont appuyées sur les agents de service hospitaliers (ASH) ou agents de services pour leur confier des activités en lien ou proches de celles des aides-soignants. L'instruction *DGOS/RH/DGCS/2021/8 du 6 janvier 2021 relative au renforcement des compétences des agents des services hospitaliers qualifiés (ASHQ) pour faire aux besoins accrus d'aides-soignants dans le secteur du grand âge* a pour but dans un premier temps de promouvoir davantage la promotion professionnelle et l'engagement de ces agents dans une démarche de formation qualifiante, en mobilisant tous les leviers et partenariats locaux vers les métiers du grand âge les plus en tension. Dans un second temps, elle vise à sécuriser davantage les situations de service par le biais de ce dispositif transitoire et accéléré de formation.

Le public ciblé pour cette formation concerne les ASH exerçant en EHPAD, SAAD ou établissement de santé public ou privé, depuis au moins 3 mois (*4 à 8 personnes maximum*). En

amont de l'inscription à la formation, les Directeurs et les cadres de santé des établissements employeurs identifient les ASH potentiellement concernés. Ils programment un entretien de positionnement de compétences avec leur agent sur la base du livret de positionnement diffusé par la DGOS. Cette étape permet d'apprécier les capacités et les besoins en formation de l'ASH. L'instruction précise le déploiement de la formation dans les instituts de formation aide-soignante (IFAS) ou d'autres instituts de formation continue agréés. Elle définit aussi les principales orientations ministérielles et le rôle central des ARS dans la mise en œuvre opérationnelle du dispositif global et la coordination des différents partenaires locaux (ANFH, OPCO, CNFPT, conseils régionaux et départementaux) pour garantir une montée en charge rapide du nombre de professionnels formés.

La participation de cette formation est justifiée par attestation de suivi de formation de 70 heures délivrée pour le suivi de 4 modules liés à la prise en charge globale de la personne âgée. Ce dispositif de formation privilégie l'apprentissage issu du modèle socioconstructiviste et des pédagogies actives, avec des outils pédagogiques diversifiés tels que la simulation en santé, analyse réflexive de situation à partir des expériences des apprenants.

De plus, il délivre une dispense de sélection pour être admis directement en formation d'aide-soignant dans la limite de capacité d'accueil de l'institut, si l'agent formé bénéficie d'une expérience auprès des personnes âgées de minimum 6 mois.

8. LES PROJETS REALISES

8.1. LES FORUMS DES METIERS :

Les cadres formateurs participent aux journées d'information auprès d'élèves de différents collèges et lycées de la région : présentation des métiers de la santé (IDE, AS, AP).

8.2. LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

Une formation aux actes exclusifs en lien avec l'ARS et l'APHM pour les infirmiers faisant fonction d'IBODE, sur le territoire Corse, pour les établissements privés et publics.

8.3. LES OLYMPIADES DES METIERS « POLE SERVICE / SECTEUR INFIRMIER » :

Sur la demande de la Collectivité de Corse, l'IFMS d'Ajaccio a été choisi en 2021, par le comité français des olympiades des métiers "WorldSkills France" afin d'accueillir les sélections régionales aux finales nationales dans le métier de Soins Infirmiers » ; métier reconnu avec la crise sanitaire depuis 2020. Cette association (loi 1901) régie un vaste réseau, très engagé pour la promotion de l'apprentissage et l'alternance, la mobilité et la jeunesse des métiers. Par le biais du Comité Français des Olympiades des Métiers (COFOM), Worldskills France impulse et coordonne des étapes des sélections régionales, organise des Finales Nationales pour constituer des équipes de France des Métiers qui ont pour vocation de défendre les couleurs de la France lors des compétitions européennes (*EuroSkills*) et internationales (*WorldSkills Compétition*) tous les deux ans.

L'épreuve se déroule sous la forme d'une série de mises en situations, au sein de quatre environnements de travail :

- Domicile des patients,
- Résidence ou maison de soins,
- Service hospitalier et Centre de jour.

Les compétiteurs et compétitrices sont évalués dans chacun de ces environnements sur leur communication et leurs qualités relationnelles, leur réactivité et leur adaptabilité, mais aussi

sur la résolution de problèmes, l'évaluation des besoins, la planification des soins, la gestion et la réalisation des soins au patient, et enfin sur l'évaluation des soins et services prodigués.

Sélections régionales : Ces épreuves se déroulent sur 3 jours. Une équipe constituée de formateurs et d'experts métiers évaluent les candidats sur les différentes compétences infirmières ciblées au regard de plusieurs situations « *simulation* ». Elles s'**organisent** dans 15 nouvelles régions de France métropolitaine et d'Outre-Mer par les Conseils Régionaux et les organisations professionnelles, supervisées par des jurys de professionnels et d'enseignants WorldSkills.

Sélections nationales : réunissent près de 700 champions régionaux venus de toute la France. Cet événement, prévu en octobre 2021 sur Lyon, représente une étape importante pour les futurs membres de l'Équipe de France des Métiers. Ces Finales constituent les prémices d'une aventure mondiale avec la WorldSkills compétition Shanghai en 2022, et de la formidable expérience européenne avec les EuroSkills à Saint-Pétersbourg en 2023.

Autres :

- Organisation de journées sur des thématiques professionnelles,
- Organisations ponctuelles de manifestations culturelles et/ou sportives,
- Analyse de pratiques professionnelles avec psychologue pour les formateurs.

9. LES PROJETS A VENIR :

- Journée thématique violence faites aux femmes,
- Journées portes ouvertes IFSI, IFAS et IFAP.

10. DIVERS :

Dans le cadre du concours organisé par l'Ordre national des Infirmiers PACA Corse, des étudiantes ont obtenu le prix d'excellence 2021 pour leur Travail de Fin de d'Etude : « L'attachement dans le soin : de la compréhension à l'acceptation ».

Bibliographie :

Bouveret, A., Lima, L., Michon, D., Grangeat, M. (2012). Au cœur de la réforme des études en soins infirmiers : enquête auprès des enseignants formateurs en IFSI. *Recherche en soins infirmiers*. 108. 95-105.

Hesbeen, W. (1997). *Prendre soin à l'hôpital, inscrire le soin infirmier dans une perspective soignante*. Paris : Masson.

Vial, M. (2009). *Se former pour évaluer, se donner une problématique et élaborer des concepts*. Bruxelles : De Boeck.